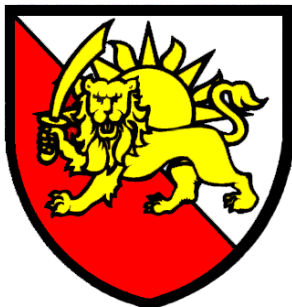


Chesalles, le 15 novembre 2010



AU CONSEIL GENERAL
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 27/2006-2011 concernant le budget 2011.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il appartient au Conseil Général de délibérer du projet de budget pour l'année suivante, conformément aux attributions énumérées à l'article 4 de la Loi sur les communes.

Le projet de budget soumis à votre approbation présente un total des charges de **CHF 447'632.-** et un total des recettes de **CHF 422'884.-**, prévoyant ainsi un excédent de charges de **CHF 24'748.-**. Ce budget déficitaire de 6%, prévoit des travaux d'entretien du bâtiment communal.

L'examen des principaux postes de recettes et de dépenses du budget nous permet de préciser l'origine et l'utilisation prévues des fonds:

1. ADMINISTRATION	15%	1%
--------------------------	------------	-----------

Les traitements des autorités seront appliqués conformément à la grille modifiée pour la prochaine législature, également soumis au Conseil.

Les divers autres postes de charges de l'administration restent stables. Notons tout de même, que les frais de réception et honoraires ont été revus à la hausse. Le premier à cause du changement de législature et du changement au poste de greffière. Le second en raison des démarches effectuées et à effectuer auprès d'un avocat.

Quant aux frais induits par la bourse, ils comprennent un volet « frais administratifs », le travail du boursier, et un volet informatique, soit l'indemnité versée à Lucens pour l'amortissement et la maintenance informatique. Ces frais sont conformes à la convention passée avec Lucens.

2. FINANCES	13%	78%
--------------------	------------	------------

Selon l'estimation établie grâce aux informations et au schéma de calcul de l'ACI, nous devons nous attendre à CHF 190'000.- d'entrées d'impôt sur le revenu et à CHF 13'000.- au titre d'impôt sur la fortune. Le recul de CHF 200'000.- à 190'000.- est pour l'essentiel imputable à l'effet de la bascule d'impôt (Commune -6% / Canton +6%).

Au total, la Municipalité estime ses recettes fiscales à CHF 242'850.-.

Les éléments liés à la péréquation financière font l'objet d'une projection établie par l'administration (SeCRI). Il s'agit de la première projection depuis l'adoption de la nouvelle mouture de la péréquation (Péréquation 2011). La participation à la péréquation directe représentera CHF 52'032.-. Le retour du fonds de péréquation se montera à CHF100'179.-. Quant aux dépenses thématiques la projection cantonale annonce 11'135.-.

Nous rappelons toutefois qu'il ne s'agit que de projections permettant de calculer les acomptes facturées aux communes.

3. DOMAINES ET BATIMENTS 20% 4%

Les volets et les façades du collège nécessitent un rafraichissement. La Municipalité souhaite procéder à ces travaux en 2011. Les offres reçues concernant l'échafaudage, la remise en état des volets et le rafraichissement des façades se montent à CHF 40'000.- env.

Conformément au budget de la salle intercommunale, la participation de Chesalles aux frais de fonctionnement en 2010, se montera en légère diminution à CHF 34'000.-.

4. TRAVAUX 16% 6%

Comme cela a déjà été annoncé, la Municipalité souhaite rénover le chemin de la Fenette. Dans un premier temps il était question de ne rénover qu'une partie et reporter le tronçon restant à la prochaine législature. La raison de ce travail en étapes était liée à la nécessité supposée de remplacer les canalisations d'eau claire sur le tronçon situé entre le chemin conduisant à Burinaux et le village. Un contrôle par caméra a toutefois révélé que ces conduites étaient en bon état.

D'autre part, un membre du Conseil a suggéré de goudronner le tronçon entre la place de parc et le Chemin de la Fenette.

Il paraît désormais opportun de réaliser tous ces travaux en même temps.

Une demande pour l'obtention d'une subvention AF est en cours. Le service concerné ne s'est toutefois pas encore prononcé sur l'octroi d'une subvention.

La Municipalité rédigera un préavis et portera cet objet devant le Conseil général, dès que tous les éléments seront connus.

Un accroissement constant du volume de déchets à recycler, en particulier des déchets encombrants, nous incite à revoir les frais d'élimination à la hausse (20'000.- budget 2010 / CHF 22'000.- budget 2011).

Nous précisons toutefois que globalement les frais d'élimination des ordures restent plutôt faibles (CHF 138.-/habitant).

5. INSTRUCTION PUBLIQUE 15% 0%

Dès le premier janvier 2011, L'Association intercommunale scolaire de Moudon-Lucens et environs (AISMLE) entrera en fonction. Les questions liées à la scolarité et en particulier les aspects financiers seront centralisés et régis par ces nouvelles dispositions. Une projection établie pour chaque commune et comparée aux résultats obtenus en 2008, montre que pour Chesalles les effets financiers seraient neutres :

Total	49'570.23
Ecart	-332.47
Ancien	49'902.70

L'écart de 3 ans avec l'année de référence et un nombre plus important d'élèves, nous incite à retenir des montants plus élevés, soit CHF 19'500.- pour l'enseignement primaire et CHF 41'000.- pour l'enseignement secondaire.

6. POLICE **2%** **1%**

Au chapitre des tâches de police de la commune, figure le contrôle des habitants, l'inspection des denrées alimentaires et la défense incendie.

Le corps local des sapeurs-pompiers continuera d'être assumé par la commune. Les diverses tâches administratives seront toutefois déléguées à un fourrier unique.

7. SECURITE SOCIALE **15%** **0%**

L'évolution spectaculaire des finances liées à ce dicastère a troublé la Municipalité lors des exercices écoulés. A la faveur de la nouvelle péréquation, ces dépenses semblent revenir à un niveau plus réaliste. Notre contribution passe ainsi de **CHF 111'561** (acomptes 2010 calculés selon l'ancienne formule) à **CHF 37'055** (acomptes 2011, nouvelle péréquation) !...

Toutes les dépenses ne présentent pas la même évolution. L'accueil de jour des enfants a connu un bond spectaculaire pour passer désormais à CHF 54.44 par habitant. L'examen des chiffres fournis par l'Araj Broye-Vully permet de constater que près de la moitié de l'augmentation provient de l'augmentation des heures de garde prévue dans le cadre de l'accueil familial de jour (220'000 heures prévues en 2011, contre 136'000 en 2009).

8. SERVICES INDUSTRIELS **4%** **4%**

Le principe de la création d'une association intercommunale pour la gestion des ressources et de la distribution en eau a été adopté le 13 octobre 2010. La mise sur pied des organes, la rédaction des règlements et la reprise des installations prendront effet dès la fin 2011.

L'exercice objet du présent budget, se déroulera encore en application des règles existantes.

9. RESULTAT **6%**

En résumé, la Municipalité soumet à votre approbation un budget de fonctionnement déficitaire de CHF 24'748.-.

Même si la situation s'est quelque peu détendue sur le front de la péréquation et de la facture sociale, il subsiste de nombreuses participations non maîtrisables au niveau communal.

La Municipalité s'est malgré tout efforcée de présenter un budget cohérent.

CONCLUSION GENERALE:

Au terme de ce rapport, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'adopter la résolution suivante :

Le Conseil Général de Chesalles

- Vu le préavis municipal 27/2006-2011,
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
- Oui le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet,

décide

- d'adopter le de budget 2011 comme présenté.

Adopté en séance de la Municipalité du 15 novembre 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

La Secrétaire:

E X T R A I T

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la Commune de Chesalles

Séance du 15 décembre 2010

Présidence: M. Marc-André Durussel, Président.

Le Conseil Général de Chesalles,

Vu le Préavis municipal N° 27/2006-2011 concernant le budget 2011.

Oùï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2010.

Pour l'extrait conforme, l'attestent:

Le Président:

Le Secrétaire: